



CODE DE DÉONTOLOGIE

Scatolificio Niccoli s.a.s.

Rév. 00

du 07.02.24

Indice

1. PRÉMISSE	2
2. QUI SOMMES-NOUS.....	2
3. PRINCIPES GÉNÉRAUX	2
4. DESTINATAIRES	3
5. COMMUNICATION, MISE EN ŒUVRE ET CONTRÔLE.....	3
6. L'ÉQUITÉ, L'HONNÊTÉTÉ ET L'ÉTHIQUE, LA TRANSPARENCE, LA CONFIDENTIALITÉ	4
7. RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS.....	4
8. RELATION CLIENT.....	5
9. VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES	5
10. UTILISATION DES VÉHICULES ET DES OUTILS DE L'ENTREPRISE	6
11. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	6
12. SANTÉ & SÉCURITÉ	7
13. DURABILITÉ	8
14. VIOLATIONS DU CODE DE DÉONTOLOGIE	8
15. RAPPORTS	8
16. DISPOSITIONS FINALES.....	9

1. PRÉMISSSE

SCATOLIFICIO NICCOLI considère qu'il est essentiel d'établir et de maintenir des relations positives avec les travailleurs, les collaborateurs, les clients, les fournisseurs, les gestionnaires et les directeurs impliqués dans les processus d'entreprise, en maintenant et en développant des relations basées sur la plus grande confiance mutuelle, en opérant dans le respect des lois et réglementations nationales et internationales.

Nous nous engageons à lutter contre toutes les formes de discrimination fondées sur le sexe, l'origine ethnique, la culture, les conditions personnelles et sociales, les convictions religieuses et politiques, et à adopter des pratiques de production qui minimisent l'impact environnemental de nos activités.

Ce code d'éthique énonce les valeurs que nous poursuivons et que nous avons diffusées aux parties intéressées au fil des ans, y compris par la publication de nos politiques d'entreprise. Nous sommes conscients de notre rôle en tant qu'entreprise socialement responsable, qui doit inspirer confiance et positivité à la communauté et à la société dans son ensemble.

Le Code d'éthique intègre les règles de conduite établies par le législateur : bien que le respect de la loi soit fondamental, il n'est pas toujours suffisant, c'est pourquoi nous exigeons que toutes les décisions de l'entreprise et le comportement quotidien du personnel soient guidés par des principes éthiques, même lorsqu'ils ne sont pas requis par la loi.

2. QUI SOMMES-NOUS

SCATOLIFICIO NICCOLI s'engage dans la conception et la production de boîtes pour emballages alimentaires et non alimentaires, personnalisables en termes de forme, de taille et d'esthétique, répondant aux besoins spécifiques des clients avec des produits de qualité contrôlée et dans le respect des réglementations nationales et internationales, y compris environnementales. L'activité de production est réalisée avec un suivi et une amélioration constants des aspects environnementaux, économiques, sociaux, de santé et de sécurité au travail.

Cet engagement nous permet d'être un pilier économique pour le territoire et un partenaire fiable pour les plus grandes marques mondiales dans le secteur des chaussures classiques et de sécurité, ainsi que pour le secteur alimentaire spécialisé dans les boîtes de dattes.

Notre recherche continue d'amélioration des produits et des processus nous a amenés au fil des ans à investir dans les nouvelles technologies et dans l'organisation et la gestion informatisées des processus. Nous avons favorisé le développement des compétences et des connaissances de nos travailleurs, collaborateurs et partenaires, en créant un environnement caractérisé par la confiance et le respect mutuel. C'est la base d'une entreprise socialement responsable.

3. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Pour atteindre nos objectifs, nous adhérons aux principes suivants :

- le respect de toutes les lois et réglementations applicables, tant nationales qu'internationales.
- le respect des personnes.
- promotion de l'égalité et de l'impartialité.
- des pratiques basées sur l'honnêteté, la transparence et la fiabilité.
- Garantie de confidentialité.
- Démonstration de loyauté, d'équité et de bonne foi.

- engagement pour la protection de l'environnement et du territoire.
- Donner la priorité à la protection de la santé et de la sécurité au travail
- le respect de la concurrence en tant qu'outil indispensable au développement du système économique.

4. DESTINATAIRES

Les dispositions du présent Code de déontologie s'imposent à tous les éléments suivants :

- Administrateur
- Membres
- Cadres
- Les employés et les collaborateurs externes, ainsi que tous ceux qui ont des relations, même temporaires, avec l'entreprise, tels que les sous-traitants et les fournisseurs
- Les clients et tous ceux avec qui des activités de travail et des relations d'affaires sont entreprises dans le cadre du développement, de la production, de la promotion, de la distribution et de la vente de produits.

Les récipiendaires du Code de déontologie sont tenus de :

- s'abstenir de tout comportement contraire aux dispositions du Code et d'exiger qu'elles soient respectées.
- s'adressent à leurs supérieurs hiérarchiques ou aux services compétents pour obtenir des éclaircissements sur la manière d'appliquer les dispositions du Code, le cas échéant.
- signaler sans délai aux supérieurs hiérarchiques ou aux services compétents tout acte ou comportement contraire à la loi et/ou aux dispositions du Code, dont ils auraient connaissance.

5. COMMUNICATION, MISE EN ŒUVRE ET CONTRÔLE

SCATOLIFICIO NICCOLI diffusera et appliquera le présent Code à tous les Destinataires de différentes manières :

- Publication du Code sur son site web.
- Communications directes avec les parties prenantes.
- Inclusion du Code comme partie intégrante des contrats de fourniture avec les fournisseurs et des règles d'évaluation et de sélection de ceux-ci.
- Activités de surveillance périodique et/ou d'audit sur site.

La direction de SCATOLIFICIO NICCOLI garantit :

- La diffusion du Code auprès des employés, des collaborateurs externes, des fournisseurs, des partenaires et de tous les autres tiers intéressés.
- Soutien à l'interprétation et à la mise en œuvre du Code.
- Application et respect du Code d'éthique et des modèles d'organisation, de gestion et de contrôle.
- Prendre toutes les mesures nécessaires en cas de violation des règles énoncées dans le Code.
- Mise à jour des dispositions du Code en fonction des besoins qui se présentent au fil du temps.

6. L'ÉQUITÉ, L'HONNÊTETÉ ET L'ÉTHIQUE, LA TRANSPARENCE, LA CONFIDENTIALITÉ

Toute action entreprise par les Destinataires susmentionnés doit être conforme à la mission et aux valeurs exprimées dans le présent Code d'éthique pour la protection de SCATOLIFICIO NICCOLI, dans le respect des lois nationales et internationales, des principes généraux et des règlements en vigueur.

En aucun cas, la poursuite des intérêts de la Société ne peut justifier un comportement contraire aux valeurs éthiques énoncées aux présentes et, notamment, non conforme à la loi.

L'équité, l'honnêteté et l'éthique doivent guider tous les Destinataires, quelles que soient la nature et la durée du contrat de travail, dans les relations d'affaires et les actions quotidiennes. Il est essentiel d'opérer avec un maximum de transparence et d'équité, tel que défini par les normes du Code, en évitant les comportements trompeurs pour obtenir des avantages illicites.

Les Récipiendaires sont responsables de la préservation des actifs corporels et des ressources de la Société qui leur sont attribués dans l'exercice de leurs fonctions. Ils ne doivent pas utiliser les ressources de la Société à des fins personnelles, ni accepter ou faire des pressions ou des rapports susceptibles de compromettre la réputation de la Société ou d'obtenir des avantages indus pour eux-mêmes ou pour des tiers.

SCATOLIFICIO NICCOLI met en œuvre des mesures préventives pour prévenir la corruption et les conflits d'intérêts, en empêchant les employés et les collaborateurs d'accepter les avantages et les faveurs offerts par les personnes avec lesquelles ils entretiennent des relations d'affaires. Le blanchiment d'argent et toute opération visant à dissimuler de l'argent ou des avoirs à des activités illégales sont interdits.

Tous les Destinataires doivent se conformer à la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et prêter attention aux exigences d'intégrité morale et de fiabilité des contreparties commerciales, en signalant tout comportement suspect à la Direction Générale.

Le principe de transparence implique de fournir des informations claires, complètes et périodiques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise, y compris la communication correcte des résultats financiers.

La confidentialité des informations est un principe fondamental qui doit être respecté par toutes les parties, pendant et après la relation de travail, en garantissant le respect de la législation sur la protection de la vie privée et le traitement correct des données personnelles.

Il est interdit d'intervenir illégalement sur les systèmes informatiques dans le but d'obtenir des avantages indus ou de nuire à l'État ou à un organisme public.

7. RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

SCATOLIFICIO NICCOLI s'engage à mener ses relations avec ses clients, fournisseurs et partenaires conformément aux principes énoncés dans le présent Code d'éthique, en promouvant un dialogue continu, courtois et utile, basé sur l'équité mutuelle et le plein respect des conditions contractuelles établies.

La sélection initiale, le suivi annuel et la requalification périodique des fournisseurs sont effectués par le biais d'une procédure interne spécialement développée. Ce processus évalue des critères tels que le rapport qualité-prix, la fiabilité, le respect des lois et règlements, la protection de l'environnement et le respect des droits de l'homme. Les fournisseurs qui démontrent qu'ils respectent les critères établis ou qui collaborent activement à leur amélioration sont évalués positivement chaque année.

La préférence est donnée aux fournisseurs de papiers et de cartons qui adoptent des pratiques durables dans la gestion des matières premières, en privilégiant la cellulose issue de forêts gérées de manière responsable ou de sources contrôlées, ainsi que les matériaux recyclés.

La gestion des paiements est organisée de manière à ce que les fournisseurs puissent faire face à leurs obligations financières en temps opportun, ce qui est un signe supplémentaire de confiance mutuelle.

Les prix sont déterminés en tenant compte de divers facteurs, notamment la quantité, le type de produit, le délai et le mode de livraison requis, ainsi que d'autres exigences spécifiques au client.

8. RELATION CLIENT

L'objectif principal de SCATOLIFICIO NICCOLI est de répondre aux demandes actuelles et futures des clients et des parties intéressées, en assurant un dialogue constant avec eux et en gérant les risques et les opportunités dans le contexte de référence.

Pour cette raison, nous demandons aux travailleurs, aux fournisseurs, aux entrepreneurs et aux collaborateurs de s'efforcer constamment de :

- Produire des boîtes d'emballage de haute qualité, personnalisées en fonction des besoins spécifiques, dans le respect des réglementations nationales et internationales, y compris environnementales.
- Assurer l'amélioration continue des produits et des services aux clients grâce à la réduction des défauts et des non-conformités, à l'exécution responsable et procédurale des tâches par tout le personnel et au contrôle constant des activités effectuées.

Chaque produit ou solution fourni au client doit être testé au préalable et doit répondre aux caractéristiques de fiabilité et de sécurité convenues lors de la phase contractuelle ou de conception ; Dans le cas contraire, le remplacement sera pris en charge par l'entreprise.

Les produits d'emballage fabriqués doivent être sûrs et sans risque pour les clients et les consommateurs finaux. De plus, les instructions pour une élimination correcte à la fin de leur durée de vie utile doivent être clairement indiquées sur l'emballage.

9. VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES

La gestion des relations d'emploi et de collaboration est basée sur le respect des droits des travailleurs et l'amélioration de leur professionnalisme chez SCATOLIFICIO NICCOLI.

L'entreprise s'engage à ce que ses employés et collaborateurs soient aptes et professionnellement qualifiés pour les tâches qui leur sont confiées. À cette fin, la croissance et le développement des ressources humaines sont encouragés par des initiatives de formation et de recyclage, fondées sur les compétences, les attitudes et les capacités individuelles, sans discrimination d'aucune sorte.

SCATOLIFICIO NICCOLI estime qu'une gestion transparente et correcte de ses actifs humains est essentielle et s'engage à sensibiliser la direction, les fournisseurs, les employés et les collaborateurs externes au respect des principes de responsabilité sociale, en s'engageant à :

- Ne pas recourir au travail des enfants ou au travail forcé
- Se conformer à la législation nationale en vigueur, aux conventions internationales et aux recommandations, y compris celles de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) et de l'ONU (Organisation des Nations Unies)
- Garantir la liberté syndicale et le droit à la négociation collective
- Lutter contre toute forme de discrimination et d'inégalité de traitement fondée sur l'appartenance ethnique, la nationalité, la religion, le handicap, le sexe, l'orientation sexuelle, l'appartenance syndicale ou politique
- Impliquer et sensibiliser les travailleurs au respect et à la mise en œuvre des principes ci-dessus lors de leurs interactions quotidiennes

- Condamner tout comportement illicite susceptible de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité physique et/ou morale
- Favoriser le dialogue et encourager les travailleurs à communiquer des idées et des propositions d'amélioration.

SCATOLIFICIO NICCOLI applique la convention collective nationale à tous les employés de manière complète et impartiale, en payant le salaire établi à temps et en payant toutes les cotisations de sécurité sociale, de prévoyance et d'assurance y afférentes.

En outre, elle s'engage à assurer la protection de la maternité et de la paternité, ainsi que des personnes défavorisées, et à promouvoir et améliorer la sécurité et le bien-être physique et mental de ses employés. SCATOLIFICIO NICCOLI implique également des fournisseurs de biens et de services dans le respect des principes de responsabilité sociale.

L'épanouissement professionnel des collaborateurs est favorisé par la mise en place de plans de formation et l'utilisation d'outils adaptés aux besoins de l'entreprise, basés sur le mérite et garantissant l'égalité des chances pour tous. Chaque travailleur/collaborateur est tenu d'acquérir des connaissances sur les lois et règlements relatifs à ses fonctions et d'agir conformément à celles-ci afin de protéger la bonne réputation de l'entreprise.

SCATOLIFICIO NICCOLI contribue activement à l'élargissement des possibilités d'emploi et de formation des jeunes dans le contexte économique et social, en concluant des contrats d'apprentissage professionnel, en activant des stages de formation à son siège et en promouvant l'inclusion du personnel handicapé.

10. UTILISATION DES VÉHICULES ET DES OUTILS DE L'ENTREPRISE

En ce qui concerne les infrastructures, les installations, les matériaux, les véhicules, les outils, les machines et les équipements de l'entreprise, ainsi que les systèmes informatiques de l'entreprise, chaque employé/collaborateur est tenu d'assurer le respect maximal de ceux-ci et de signaler rapidement aux services concernés toute menace ou événement préjudiciable à l'entreprise ou à ses actifs, découlant de l'utilisation abusive de ces ressources par des tiers.

En particulier, chaque employé/collaborateur est tenu de :

- Utiliser les actifs de l'entreprise exclusivement à des fins liées à l'exercice de l'activité professionnelle.
- Évitez les abus qui peuvent entraîner des coûts supplémentaires, des dommages ou une réduction de l'efficacité.
- Travaillez toujours dans le plein respect de la loi, des procédures internes et du présent Code d'éthique afin de prévenir les dommages aux biens, aux personnes ou à l'environnement.
- S'abstenir de céder des actifs de l'entreprise à des tiers, même temporairement.
- Contribuez à réduire le risque de vol, de dommages ou d'autres menaces pour les actifs et les ressources affectés à la conduite de votre entreprise.

11. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

SCATOLIFICIO NICCOLI s'engage activement dans la préservation de l'environnement et la prévention de la pollution à travers les actions suivantes :

- Il introduit sur le marché des produits ayant un impact environnemental réduit tout au long du cycle de vie, y compris la production, le transport, l'utilisation et l'élimination.
- Il promeut une utilisation plus rationnelle de l'énergie et encourage l'utilisation de sources d'énergie renouvelables.

- Elle réduit les impacts liés à la déforestation en privilégiant l'utilisation de papiers, cartons et adhésifs issus de sources certifiées FSC.
- Elle procède à un tri complet des déchets de l'entreprise afin de favoriser le recyclage et la valorisation.
- Il réduit les émissions polluantes et la consommation de carburants et d'énergie grâce à l'utilisation de moyens de transport efficaces et de machines soumises à des contrôles stricts.
- Surveiller et évaluer les solutions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux processus d'affaires.
- Elle utilise principalement des encres, des colles et des adhésifs d'origine végétale plutôt que chimique.
- Elle promeut l'achat de matières premières certifiées et garanties par la chaîne de contrôle, en suivant des politiques d'approvisionnement durables.
- Il surveille la consommation d'eau potable et promeut une utilisation consciente, en interdisant la pollution des eaux usées de l'entreprise.

12. SANTÉ & SÉCURITÉ

SCATOLIFICIO NICCOLI considère la sécurité et la santé de ses travailleurs et de ses collaborateurs externes comme faisant partie intégrante de la gestion, des processus et des activités de l'entreprise. L'objectif principal est de prévenir les risques et de minimiser les accidents du travail et les maladies professionnelles sur tous les sites de l'entreprise.

Pour ce faire, SCATOLIFICIO NICCOLI s'engage à :

- Se conformer aux lois, règles, règlements et autres exigences applicables en matière de santé et de sécurité au travail.
- Promouvoir la culture de la sécurité et de la prévention par le biais d'activités de sensibilisation et de formation également destinées aux collaborateurs externes.
- Maintenir des conditions de travail sécuritaires et saines, avec la participation et la consultation des travailleurs et la disponibilité des ressources nécessaires.
- Encourager l'utilisation de procédures et de processus pour prévenir et réduire les risques.
- Concevoir et construire de nouvelles installations et modifier les processus uniquement après une analyse adéquate des risques.
- Diffuser les objectifs et les programmes de santé et de sécurité, harmonisés avec ceux de l'organisation et vérifiés périodiquement.
- Garantir aux travailleurs les droits prévus par la loi italienne et les réglementations internationales.
- Assurer des normes de sécurité adéquates pour les machines et les équipements de travail.
- Éliminer ou réduire tout risque pour la sécurité et la santé des travailleurs.
- Maintenir des systèmes de supervision internes pour assurer la conformité aux règlements et procédures de l'entreprise.
- Assurer des caractéristiques ergonomiques et saines sur le lieu de travail.
- Interdire de fumer conformément à la loi dans tous les milieux d'affaires.
- Encourager le dialogue avec les travailleurs afin d'identifier de nouveaux facteurs de risque et des idées pour améliorer les conditions de travail.
- S'assurer que le développement des activités de l'entreprise est durable et compatible avec la santé et la sécurité des travailleurs.

Les travailleurs et collaborateurs de SCATOLIFICIO NICCOLI doivent :

- Se conformer aux procédures de l'entreprise et effectuer les tâches conformément à la formation reçue.
- Prenez soin de votre santé et de votre sécurité et de celles des autres sur le lieu de travail.
- Contribuer au respect des obligations en matière de santé et de sécurité au travail.
- Suivre les consignes données par l'employeur pour la protection individuelle et collective.
- Utilisez correctement l'équipement, les substances dangereuses et les dispositifs de sécurité.
- Signalez tout danger ou toute situation dangereuse à votre employeur.
- Participer à des programmes d'éducation et de formation.
- Se soumettre aux contrôles de santé exigés par la loi.

13. DURABILITÉ

SCATOLIFICIO NICCOLI s'engage à renforcer les politiques et les stratégies de l'entreprise pour transformer l'entreprise en une réalité de plus en plus durable, en intégrant de manière équilibrée la valeur économique, sociale et environnementale.

L'objectif principal est de développer des relations de collaboration durables et de confiance avec nos Destinataires afin de favoriser un climat de confiance et de consolider notre réputation de fiabilité.

14. VIOLATIONS DU CODE DE DÉONTOLOGIE

Le respect du Code d'éthique est un élément fondamental des responsabilités contractuelles des employés et des collaborateurs et/ou parties non subordonnés impliqués dans les relations d'affaires avec l'entreprise. Toute violation des règles du Code de déontologie peut constituer un manquement aux obligations contractuelles.

Le maintien de ces principes sera assuré par la mise en place de règles internes et la collecte de données suivies et comparées à l'aide d'indicateurs appropriés.

Les dirigeants et les chefs de fonctions de l'entreprise, en particulier, sont tenus de superviser avec la plus grande attention et la plus grande diligence tous les autres sujets, directs et indirects, sur lesquels ils exercent une autorité hiérarchique. Il doit également signaler à la Direction Générale toute irrégularité, violation ou déficience constatée dans les principes établis dans le présent Code d'éthique.

15. RAPPORTS

Favoriser un environnement où tout le monde peut signaler les violations potentielles de notre code d'éthique est une priorité clé pour notre entreprise. Nous avons donc mis en place un système structuré et accessible de canaux et d'outils de communication pour faciliter ces signalements.

Nous estimons qu'il est de la responsabilité de tous les destinataires de notre Code, c'est-à-dire de toute personne impliquée dans nos activités, de signaler rapidement toute violation présumée du Code de déontologie. Pour rendre ce processus aussi fluide que possible, nous avons mis en place les canaux de communication suivants :

- Boîte de signalement à la disposition des employés et de tous ceux qui accèdent à nos locaux à l'intérieur de l'espace pause-café
- Rapports via notre boîte de réception ESG@scatolificioniccoli.it

Il est important de souligner que tous les signalements seront traités avec la plus grande confidentialité et transparence, selon une procédure prédéfinie. Cela signifie que l'identité du lanceur d'alerte et les informations transmises seront traitées de manière confidentielle et

protégées contre toute forme de divulgation non autorisée. Cependant, il est essentiel de respecter les obligations légales et de veiller à ce que les droits des personnes impliquées dans les signalements soient protégés, en particulier lorsque ces signalements s'avèrent erronés ou malveillants.

La Société adopte une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de représailles, de discrimination ou de pénalité à l'encontre de ceux qui signalent de bonne foi. Nous voulons garantir un environnement sûr et ouvert où toute personne ayant des informations sur d'éventuelles violations de l'éthique peut se sentir libre de les partager sans craindre de conséquences négatives pour sa personne.

16. DISPOSITIONS FINALES

Ce Code a été ratifié en FEVRIER 2024. Toute modification et/ou ajout à celui-ci sera soumis à l'approbation de l'Administrateur et communiqué rapidement à tous les Destinataires

Entreprise et papier à en-tête

Administrateur unique

